

Si les capitalistes qui, depuis dix ans, ont fait du Canada le paradis des exploiteurs, ne sont pas disposées à coordonner la production et la distribution suivant les aptitudes et les besoins de la population du Canada, il est temps que le Parlement, d'une voix unanime, leur rappelle qu'ils ont des devoirs aussi bien que des priviléges.

En écoutant le débat sur les avances en espèces aux cultivateurs des provinces des Prairies, je n'ai pu m'empêcher de relier cette question à la nécessité d'une planification sociale. Je ne prétends pas être un spécialiste des questions agricoles. Je crois que l'honorable député de Rosetown-Biggar rit encore quand il se rappelle comment, il y a douze ans, dans les provinces des Prairies, je lui avais demandé, en voyant un tas de paille, pourquoi les cultivateurs récoltaient ce produit. Il m'avait dit, si j'ai bonne mémoire, qu'on la cultivait pour en faire des supports pour les épis de blé. Cependant, bien que je ne sois pas un spécialiste des questions agricoles, je ne puis m'empêcher d'observer l'incongruité de pénuries non voulues au sein de l'économie de la libre entreprise. Ainsi, pendant que le Canada regorge de denrées alimentaires et que notre population manque de plusieurs des articles nécessaires à une bonne existence, le Japon affamé ne demanderait pas mieux que d'échanger avec nous beaucoup des produits qu'il peut très bien fabriquer. Pourquoi ces échanges n'ont-ils pas lieu? Les deux pays n'en profiteraient-ils pas? Évidemment oui. Cependant, comment pourrait-on échanger des denrées quand nous avons peine à trouver du travail à nos gens? Importer ne ferait qu'aggraver la situation.

La lutte véritable doit se livrer inévitablement entre des pénuries non voulues et une abondance planifiée. J'engage donc le gouvernement à ne pas s'effrayer de ces deux mots "planification sociale" qui figurent dans l'amendement. Nous lui souhaitons du succès dans la direction des affaires publiques. Mais il doit se rappeler qu'il a non seulement le pouvoir mais aussi le devoir constitutionnel de diriger nos affaires. On a trop parlé, à la légère, du côté du gouvernement, d'une élection surprise. Même le premier ministre, quand il se sent serré de trop près, aime à menacer sombrement la Chambre de la possibilité d'une élection, pendant que ses partisans excités mais mal informés font claquer leurs pupitres derrière lui.

Il n'y a pas longtemps, le solliciteur général (M. Balcer) disait, à Toronto, que le parti conservateur était déjà engagé dans une campagne électorale.

[M. Macdonald (Vancouver-Kingsway).]

Toutefois, monsieur l'Orateur, la population du Canada s'attend que le présent gouvernement, comme tout autre d'ailleurs, s'acquittera de son devoir en conformité de la constitution, qu'il mettra de côté les procédés électoraux pour vaquer à la conduite des affaires publiques, car c'est pour cela qu'il a été élu. Bon nombre d'autorités ont bien défini les responsabilités qui lui sont dévolues à cet égard par la constitution. Une des premières est peut-être M. Eugène Forsey, auteur canadien de l'ouvrage *The Royal Power of Dissolution*. Voici à quoi se résume l'opinion des spécialistes. D'après les us et coutumes de notre constitution, il incombe à tout gouvernement, y compris un gouvernement minoritaire, de poursuivre l'administration des affaires publiques, à moins qu'il ne soit défait à la Chambre ou qu'il ne se heurte à l'obstruction parlementaire. A ce qu'on a dit, le gouvernement n'a pas à envisager la défaite à la Chambre; on ne saurait guère prétendre qu'il y a eu de l'obstruction en Chambre. En vérité, tous les partis représentés à la Chambre ont collaboré à faire adopter promptement ses mesures législatives.

Il convient donc, en pareilles circonstances, de faire passer les affaires publiques avant l'intérêt politique du parti au pouvoir, même s'il croit profiter d'élections prochaines. Ce n'est pas que nous de cette partie de la Chambre,—je pensais que l'honorable vis-à-vis allait le dire,—éprouvions quelque inquiétude à la pensée d'un appel prochain au peuple. Nous ne sommes pas des gens à nous laisser impressionner par les quolibets venant des banquettes ministérielles. Néanmoins, tous ces vagues propos sur les élections, tous les vagues propos que nous avons entendus, semblent indiquer que leurs auteurs ont oublié que le présent gouvernement, à l'instar de tout autre, a été élu pour s'occuper des affaires publiques. Aussi longtemps qu'il pourra le faire en ce Parlement, il a le devoir de poursuivre sa tâche tant que la situation reste inchangée.

M. Thomas (Middlesex-Est): L'honorable député ne votera pas pour l'amendement alors.

M. Coldwell: Appelez Arthur Meighen!

Une voix: A propos de paroles vagues?

M. Coldwell: Non, au sujet de la suprématie des droits du Parlement sur ceux du gouvernement en ce qui concerne les élections.

M. Macdonald (Vancouver-Kingsway): Au cours du débat actuel, il a été question de quelque chose qui préoccupe beaucoup la Colombie-Britannique, à savoir les bénéfices